

Procès Verbal du Conseil d'Ecole du Vendredi 17 octobre 2014

Présents

Représentants de la Municipalité : M. MICHAUD, Mme LAJOUX, M. COUTABLE

Représentants des parents d'élèves FCPE : titulaires : Mmes LOISON, VAUTIER, LAGLEYZE,
suppléante : Mme PERRET

Représentants des parents d'élèves APE : titulaires : Mmes LOUVEAU, CHARTIER, MONTIER

Equipe enseignante : Mmes TORTEREAU, TARASCOU, DOSSEUR, FOULONNEAU,
LEBORGNE, TABUTEAU, M. MATHIEU

Absent

DDEN : pas nommé

Excusés

IEN : Mme DELAFONT

Enseignants : Mmes FEVRIER, RIMBAULT, M. CHAFFIOT

EAP : Mme BOUARFA ALSH : Mme BOUGRIER

1. Résultats des élections

Les élections ont eu lieu le vendredi 10 octobre et le bureau de vote a été ouvert de 12h00 à 16h00.

Sur 281 inscrits il y a eu 211 votants dont 210 par correspondance soit une participation de 75,09%.

Résultats : liste APE 101 voix soit 3 sièges liste FCPE 107 voix soit 4 sièges.

2. Modalités de délibération – Composition et attributions du conseil d'école

La composition du conseil et les attributions ont été rappelées ainsi que la répartition des voix : mairie : 2 voix, enseignants : 1 voix / classe (Mmes Rimbault et Février ne votent pas de par la nature de leur poste), parents : 1 voix par titulaire, (dden : 1 voix). Les membres du conseil d'école ont voté que les votes se feront à mains levées, et qu'un secrétaire de séance sera désigné à chaque conseil d'école.

3. Organisation pédagogique

Les effectifs à ce jour sont : 37 CP, 32 CE1, 33 CE2, 42 CM1, 32 CM2 soit 176 élèves. Mme Février fait le complément de service de la classe de CE2/CM1 le lundi. Mme Rimbault assure le complément de la décharge de direction également le lundi.

Un bilan du projet d'école 2011-2014 a été fait lors du conseil d'école de juin 2014. L'écriture du prochain projet d'école se réalisera au cours de cette année. Les trois axes seront : Favoriser la réussite de tous les élèves. / Travailler en équipe pour assurer la continuité des apprentissages de la maternelle au collège. / Créer un climat favorable aux apprentissages et à l'épanouissement des élèves.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires fonctionnent du 9 septembre 2014 au 23 juin 2015, le mardi de 15h30 à 16h30. Celles-ci peuvent avoir trois formes : Méthodologie. / Aides pédagogiques. Activités en lien avec le projet d'école. L'intervention auprès de l'enfant se fait sur proposition des enseignants et discussion avec la famille.

Mme Granger remplace Mme Van Gool au poste d'aide administrative depuis le 1^{er} octobre pour un contrat de 1 an à raison de 20h/semaine.

Une élève de CE1 bénéficie d'une Assistante de Vie Scolaire (Mme Cortes).

Un poste d'Emploi Avenir Professeur a été attribué à l'école. Mme Bouarfa mène ses études et découvre en même temps le milieu de l'enseignement. Son contrat d'un an est de 12h/semaine.

4. Règlement intérieur de l'école

Quelques modifications y ont été apportées : Nom de l'école. / Date de l'année scolaire. / Jours et horaires de l'école. / Dans la rubrique vie scolaire, insertion d'une échelle de sanctions. / Dans la

rubrique surveillance, modification des horaires d'ouverture du portail. / Dans la rubrique concertation des familles-enseignants, horaires de rencontre avec le directeur, horaires du secrétariat, jour et horaires des APC.

5. Modification du calendrier scolaire

Il n'y aura pas classe le vendredi 15 mai 2015 (pont de l'Ascension) mais en contrepartie, les élèves viendront à l'école le mercredi 13 mai après-midi. La journée EPS devrait se dérouler ce jour.

6. Rythmes scolaires rentrée 2014/2015

Depuis cette année, les élèves vivent un nouveau rythme scolaire réparti sur 4 journées ½.

*** Du point de vue de l'équipe enseignante :**

La transition temps école / temps périscolaire est positive. Après un petit flottement les premiers jours, les élèves ont bien compris le système. Petite nuance toutefois sur le mardi soir où à 16h30 se trouve mêlés la restitution des élèves pris en APC et les parents qui récupèrent leurs enfants au périscolaire gratuit. M. Mathieu propose que les élèves d'APC soient d'abord amener au portail et ensuite les parents peuvent rentrer dans l'école pour récupérer leurs enfants auprès du périscolaire.

L'allongement de la matinée est plutôt bénéfique. Les élèves ont une bonne attitude face aux apprentissages le mercredi matin.

Les élèves sont plus disponibles le matin. Les enseignements de l'après-midi sont plus délicats même quand ils sont aménagés.

Une baisse de l'attention est observée à partir du jeudi et celle-ci s'accroît sur la journée du vendredi. Les rencontres parents-enseignant(e)s sont plus difficiles avec les nouveaux horaires.

Le déplacement d'activités extra-scolaires le soir perturbe la répartition de l'apprentissage des leçons sur la semaine.

En ce qui concerne les enseignant(e)s, M. Mathieu a constaté une fatigue plus grande que d'habitude et l'impression de courir après le temps.

*** Du point de vue des parents :**

Les associations ont peu de retours sur la mise en place des rythmes. Les familles semblent s'y être adaptées avec la mise en place d'une forme de solidarité pour la récupération des élèves. Un mot cartable à destination des parents sera distribué prochainement afin d'échanger sur la réunion à venir avec la CCVI.

*** Du point de vue de la mairie :**

La municipalité remercie les enseignants et les animateurs grâce auxquels la rentrée s'est bien passée et fait le même constat que les associations. 1/3 des élèves rentrent chez eux à 15h30 et 1/3 à 16h30.

Le nombre d'élèves allant au périscolaire payant est stable par rapport à l'an dernier. Il y a peu d'enfants à la garderie le mercredi midi. La municipalité n'envisage pas, pour l'instant, la possibilité de venir chercher les enfants après le repas.

7. Sécurité

Un premier exercice s'est déroulé le mercredi 10 septembre. Il sera complété par un autre en cours d'année et par une simulation de Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

8. Conseil des enfants

Mme Lajoux rappelle que les élèves de CE2 ont élu leurs représentants le vendredi 3 octobre. Une cérémonie officielle a eu lieu le mercredi 15 octobre pour inaugurer le nouveau de l'école qui est désormais « Ecole élémentaire des Varennes ».

9. Projets de classes

Rappel sur le fonctionnement de la coopérative scolaire. Chaque classe a sa propre coopérative dont le mandataire est l'enseignant(e). Celle-ci est alimentée par : les cotisations demandées aux familles en début d'année, une partie de la subvention mairie qui est versée en mai sur le compte de la coopérative de l'école, les actions menées tout au long de l'année (bulbes, chocolat, ...), les dons des associations des parents d'élèves, ... Aussi, le financement d'une classe transplantée ne relève que de la coopérative de la classe concernée.

Le solde de la coopérative de l'école s'élève à ce jour à 2 163 €.

* Des sorties à la bibliothèque sont programmées tout au long de l'année pour un grand nombre de classes.

* Les classes de CE2/CM1 (Mme Tabuteau), de CM1/CM2 (Mme Leborgne) et CM2 (M. Mathieu) ont participé à l'occasion de la semaine bleue à un échange autour des jeux de cartes avec l'association « La Belle Epoque » (1 classe) et à une activité pétanque avec le club de Veigné (3 classes).

* Les élèves des classes de CP, CP/CE1 et CE1 sont inscrits à école et cinéma.

* Les classes de CE1, CP/CE1, CE2/CM1 et CM2 iront au Musée des Beaux Arts au mois de novembre.

* Des élèves des classes de CM2 devraient participer, avec les élèves de l'école des Gués, à la cérémonie du 11 novembre.

* Cette année, 4 classes envisagent une classe transplantée : Classe de CP/CE1 (Mme Foulonneau) ; 3 jours / 2 nuits. Lieu pas défini à ce jour. / Classe de CE2/CM1 (Mme Tabuteau) ; 3 jours / 2 nuits. Lieu pas défini à ce jour. / Classes de CM1/CM2 (Mme Leborgne) & CM2 (M. Mathieu) ; 5 jours / 4 nuits. Il s'agit d'une classe montagne qui se déroulerait du lundi 19 au vendredi 23 janvier 2015 à La Bourboule (Puy de Dôme). Une réunion de présentation a été faite au famille le jeudi 2 octobre.

La municipalité a été avisée de ces orientations pédagogiques fin septembre afin qu'elle puisse définir le montant d'une éventuelle participation. M. le Maire et Mme Lajoux ont répondu qu'il sera difficile de pouvoir répondre à toutes les demandes à la hauteur de 10 €/nuitée, mais que toutes les pistes étaient explorées afin de pénaliser le moins possible les élèves. Une décision devrait être apportée en novembre.

9. Investissement informatique

Un vidéo-projecteur interactif avait été demandé. Mme Lajoux répond que celui a été inscrit au budget. M. Mathieu remercie la municipalité pour les différents investissements réalisés au cours de ces dernières années. Par ailleurs, M. Mathieu signale que les postes de la salle informatique ont été remplacés par du matériel un peu plus récent fonctionnant sous Vista.

10. Travaux réalisés et travaux à réaliser

Les huisseries vont être changées, pendant les vacances de Toussaint, dans la salle polyvalente et une classe de l'étage. L'isolation des combles va être réalisée. Le remplacement du radiateur du couloir du rez-de-chaussée est programmée.

11. Projets des associations de parents d'élèves

FCPE : rallye pédestre (26 septembre 2014 & 27 septembre 2015), bonshommes de la Saint-Nicolas (5 décembre), Fiesta party (29 mars), Chasse aux œufs (12 avril).

APE : photos de l'école élémentaire (fin septembre), galettes des rois (janvier), Saint-Michel (avril). Il n'y aura pas de participation de l'équipe enseignante à la kermesse, mais celle-ci projette de faire une présentation musicale aux familles à l'occasion de la Fête de la musique. Les représentants de parents d'élèves ont par ailleurs demandé aux enseignants de réfléchir à des propositions d'investissements pour l'école. De leur côté, les associations soulèvent le problème de la reconduction de la kermesse car elles manquent de bénévoles pour la préparer.

Ecole élémentaire des Varennes – 33 Bis Rue Principale – 37250 VEIGNE

Date des prochains conseil d'école : lundi 16 février 2015 & jeudi 11 juin 2015 à 18h00

Ce présent compte rendu sera consultable par voie d'affichage et sur le site de l'école <http://ec-bourg-veigne.tice.ac-orleans-tours.fr> jusqu'au prochain Conseil d'Ecole.

Chaque membre du Conseil d'Ecole en a reçu un exemplaire. Il ne sera pas diffusé auprès de toutes les familles. Néanmoins, les personnes qui en feront la demande en auront une copie.

**le secrétaire de séance (APE),
Mme LOUVEAU**

**le directeur,
M. MATHIEU**